

Contrôle social, conformité, déviance et délinquance

Dossier documentaire

Alain Beitone

Février 2009

Document 1 :

Dans le rapport des parents d'élèves à la scolarité, on peut distinguer trois types d'attitudes :

1/ l'investissement dans l'école et l'élaboration de stratégies scolaires ; 2/ la critique de l'école liée à la fois à des aspirations de promotion et de distinction sociale et à un profond ressentiment qui résulte de l'incapacité à réaliser ces aspirations ; 3/ l'indifférence que l'on peut assimiler à un comportement apathique à l'égard de l'école, le retard scolaire des enfants semblant inéluctable. (...).

La troisième attitude est la plus courante. Elle correspond à un réel retrait des parents qui se sentent incompetents vis-à-vis de l'école. L'école est obligatoire, leurs enfants y vont, mais ce qu'ils y font, à la limite, ne compte pas, puisqu'il s'agit pour eux d'un monde qu'ils ne comprennent pas. On trouve parmi ces parents, une forte proportion de familles immigrées, en particulier des familles maghrébines dont les mères ne parlent pas encore très bien le français et ne savent ni le lire, ni l'écrire. Quand on leur pose des questions sur les professeurs, ils répondent alors de façon presque mécanique, comme pour éviter le sujet : "pas de problème, pas de problème." Leurs enfants ont très souvent de grosses difficultés à l'école comme on a pu le vérifier dans l'enquête au collège, mais les parents ne semblent pas s'en rendre compte. Ces parents avouent qu'ils ne participent jamais aux réunions. Ils ont donc une image de leur enfant en décalage complet avec celle que peuvent en avoir les professeurs.

Ce qui est frappant, c'est que cette attitude de retrait vis-à-vis du système scolaire n'est pas un indicateur de mauvaise intégration dans la cité. Une mère algérienne qui reconnaît ne pas sortir très souvent de chez elle ne se sent pas du tout en insécurité dans le quartier : "Avant il y avait pas mal de voyous ici, mais on n'a pas peur parce qu'ils nous défendent. Personne pourra toucher quelqu'un de Zola... On est bien, on sort à n'importe quelle heure". En réalité, les jeunes de ces familles immigrées se sont appropriés le quartier et le défendent face à toutes les agressions qui pourraient être faites à la communauté qu'ils représentent. C'est la raison pour laquelle, on l'a vu, toute intervention policière à caractère répressif risque d'aboutir à de sérieux affrontements que redoutent les policiers eux-mêmes. Les jeunes peuvent être aussi très hostiles à l'égard des parents qui ont des attitudes qu'ils jugent racistes. Une mère de famille le confirme d'ailleurs à partir d'un exemple concret : "On a une voisine au rez-de-chaussée, elle est détestée par tout le quartier parce qu'elle n'aime pas les Arabes, elle n'aime pas les Noirs... Elle interdit aux enfants de jouer à côté, elle est chiant, elle est chiant, tout la dérange! Elle voit les gens, même pas bonjour... c'est la moindre des choses, bonjour, merci, au revoir... Je trouve qu'elle est mal élevée, une personne âgée comme ça... Un jour, les jeunes, celle-là, ils vont la tuer." On pourrait dire, d'une façon générale, que ces parents en retrait du système scolaire se préoccupent de défendre leurs enfants dans la cité contre les accusations qui pourraient leur être portées. Ils travaillent en quelque sorte à préserver leur identité et leur légitimité sociale et à garantir ainsi leur "inclusion" sociale.

Par ailleurs, lorsque la norme sociale est celle d'échouer à l'école ou tout au moins d'avoir peu de chances de réussir, l'attitude quasi générale peut être d'utiliser l'école davantage comme un lieu de sociabilité que comme un lieu d'acquisition du savoir. Les mauvais résultats des élèves n'ont pas dans ce cas d'effets dramatiques sur les relations qu'ils entretiennent avec leurs parents. En outre, l'origine des problèmes d'insertion professionnelle que rencontrent les jeunes du quartier à la fin des études est alors attribuée par les parents davantage à des causes externes qu'au fonctionnement interne des institutions scolaires. (...).

Il est d'ailleurs important de noter que si pour la plupart des filles et des élèves les plus calmes, l'amélioration du climat à l'intérieur du collège va de pair avec le fait de s'y sentir en sécurité, tel n'est pas le cas pour les élèves les plus "durs". Ceux-ci ont tendance à se déclarer plus en sécurité dans le quartier qu'à l'école et ce pour deux raisons principales. D'une part, ils connaissent "de l'intérieur" la violence dans le quartier en étant les acteurs de ses expressions les plus courantes (dégradation des immeubles, bagarres, petits vols chez les commerçants). Ceci les conduit à minorer son existence et à refuser la stigmatisation du quartier qu'elle entraîne : "à Zola ça va, mais ça

dégénère quelquefois", "c'est une cité comme les autres, sauf que c'est un peu plus sauvage." Ils opèrent eux aussi à leur niveau un détournement du discrédit: "C'est une cité qui est énervée par les jugements de la police, injustes, par des policiers qui prennent des gens injustement, qui les emmènent là-bas (au commissariat), juste parce qu'ils avaient essayé de se rebeller contre eux." D'autre part, ce qui fonde le sentiment de sécurité chez ces adolescents est l'appartenance à la cité et le haut degré d'interconnaissance entre ses habitants : "On est plus confiant à l'extérieur parce qu'on connaît plus de gens ; au collège, on connaît pas tout le monde"; "dans la rue, tu connais tout, comme tu connais tout le monde, tu peux toujours aller les voir, les surveillants au collège, on va les connaître un an, c'est tout, que des gens dans la rue je les connais depuis longtemps." C'est en fait le statut de "membre" qui rend le quartier plus accueillant que le collège: "Si tu les connais, tous, ben, c'est bien, c'est sympa, c'est tout ; si tu les connais pas, ben, c'est chaud pour toi" ; "les grands de la cité des fois ils sont sympas, des fois ils sont pas sympas ; ils sont pas sympas avec les gens qu'ils connaissent pas."

S. Paugam, A. Van Zanten. « *Constructions identitaires et rapports sociaux dans une cité défavorisée de la région parisienne* », in **D. Schnapper** (sous la dir.). *Exclusions au cœur de la cité*, Economica, coll. « Anthropos », 2001 (pp. 52-58).

Document 2 :

S'il est un fait dont le caractère pathologique paraît incontestable, c'est le crime. Tous les criminologues s'entendent sur ce point. S'ils expliquent cette morbidité de manières différentes, ils sont unanimes à la reconnaître. Le problème, cependant, demandait à être traité avec moins de promptitude.

Appliquons, en effet, les règles précédentes. Le crime ne s'observe pas seulement dans la plupart des sociétés de telle ou telle espèce, mais dans toutes les sociétés de tous les types. Il n'en est pas où il n'existe une criminalité. Elle change de forme, les actes qui sont ainsi qualifiés ne sont pas partout les mêmes ; mais, partout et toujours, il y a eu des hommes qui se conduisaient de manière à attirer sur eux la répression pénale. Si, du moins, à mesure que les sociétés passent des types inférieurs aux plus élevés, le taux de la criminalité, c'est-à-dire le rapport entre le chiffre annuel des crimes et celui de la population, tendait à baisser, on pourrait croire que, tout en restant un phénomène normal, le crime, cependant, tend à perdre ce caractère. Mais nous n'avons aucune raison qui nous permette de croire à la réalité de cette régression. Bien des faits sembleraient plutôt démontrer l'existence d'un mouvement en sens inverse. Depuis le commencement du siècle, la statistique nous fournit le moyen de suivre la marche de la criminalité ; or, elle a partout augmenté. En France, l'augmentation est de près de 300 %. Il n'est donc pas de phénomène qui présente de la manière la plus irrécusée tous les symptômes de la normalité, puisqu'il apparaît comme étroitement lié aux conditions de toute vie collective. Faire du crime une maladie sociale, ce serait admettre que la maladie n'est pas quelque chose d'accidentel, mais, au contraire, dérive, dans certains cas, de la constitution fondamentale de l'être vivant ; ce serait effacer toute distinction entre le physiologique et le pathologique. Sans doute, il peut se faire que le crime lui-même ait des formes anormales ; c'est ce qui arrive quand, par exemple, il atteint un taux exagéré. Il n'est pas douteux, en effet, que cet excès ne soit de nature morbide. Ce qui est normal, c'est simplement qu'il y ait une criminalité, pourvu que celle-ci atteigne et ne dépasse pas, pour chaque type social, un certain niveau qu'il n'est peut-être pas impossible de fixer conformément aux règles précédentes.

Nous voilà en présence d'une conclusion, en apparence, assez paradoxale. Car il ne faut pas s'y méprendre. Classifier le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes ; c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine. Ce résultat est, au premier abord, assez surprenant pour qu'il nous ait nous-mêmes déconcerté et pendant longtemps. Cependant, une fois que l'on a dominé cette première impression de surprise, il n'est pas difficile de trouver les raisons qui expliquent cette normalité et, du même coup, la confirment.

E. Durkheim. *Les règles de la méthode sociologique*. PUF, Quadrige, 1992, pp. 65-66 (1^{ère} édition 1895).

Document 3 :

L'existence des normes et le respect de ces normes sont deux problèmes distincts. Il existe des normes auxquelles presque personnes ne se conforme, bien que tout le monde les accepte, et, dans toute situation sociale, un nombre élevé de gens ne se conforment pas aux normes : c'est le phénomène de la déviance par opposition à la conformité (ces deux mots ne comportent aucun jugement de valeur). La conformité peut être une adhésion enthousiaste ou le fait d'une discipline imposée. Simplement, les gens agissent conformément aux normes ou dévient de ces normes.

Si, dans une école, on faisait la liste de toutes les normes qui, d'après les règles officielles, s'appliquent aux élèves, on constaterait sans aucun doute qu'il y a très peu d'élèves qui acceptent toutes les normes et qui s'y conforment, et que nombre d'élèves s'arrêtent plus ou moins près de l'idéal sans pour autant être sanctionnés. Il existe une certaine tolérance. De même dans une église, on ne demande pas à tous les croyants d'être des saints. Dans aucun système social, on ne demande aux membres d'adhérer parfaitement aux normes, et le degré de laxisme ou de tolérance est une des caractéristiques d'un groupe ou d'un système.

D'abord, cette tolérance varie de manière importante selon que l'individu est plus ou moins récent dans le groupe. Tout le monde sait que les nouveaux venus font du zèle. Qu'il s'agisse de salariés dans une entreprise, de nouveaux étudiants, de catéchumènes ou de recrues dans l'armée, les nouveaux venus sont considérés avec méfiance par les anciens, et ils doivent faire montre de conformité pour être admis comme membres à part entière: ils « en font trop », comme on dit vulgairement. Cette hyperconformité est un moyen pour ces nouveaux venus d'assurer leur situation. Elle s'explique aussi par le fait qu'un nouveau venu apprend la définition officielle des normes et non leur définition pratique, telle qu'elle ressort de l'usage. Le nouveau venu, faute d'autres informations, croit dur comme fer au règlement. L'ancien, lui, a appris « à en prendre et à en laisser ». (...).

La position dans le groupe influe sur la marge de tolérance. Plus un individu est éminent, plus on exige de conformité. Le péché est plus grave chez le curé que chez les fidèles, plus grave aussi chez le dévot que chez le pratiquant « normal ». Dans le groupe, c'est en incarnant une certaine conformité aux normes qu'on acquiert un status plus élevé. Il est vrai aussi qu'une grande ancienneté et une grande sécurité dans le groupe peuvent amener à une certaine négligence des normes. Autrement dit, un individu de haut prestige peut se permettre des écarts qu'un individu de moindre prestige ne pourrait pas se permettre.

Enfin, il n'y a pas de société où la visibilité des actes soit parfaite et où la sanction soit automatique. Heureusement, car peu de sociétés seraient vivables si tout écart était aussitôt visible, dénoncé et sanctionné. Même les sociétés restreintes, comme la famille, l'asile ou le couvent, comportent un certain degré de dissimulation, ou d'opacité sociale, qui permet une certaine tolérance dans l'application des normes. En effet, l'opacité est nécessaire au bon fonctionnement d'un groupe ou d'une institution. Si le chef savait tout ce qui se passe dans son service, il ne pourrait pas commander; si les parents connaissaient tous les actes de leurs enfants, la vie serait impossible dans la famille ; la « vie parallèle » dans les asiles a fait l'objet de descriptions sociologiques.

En plus du laxisme et de l'opacité qui permettent de ne pas toujours respecter les normes, il existe des déviants qui adhèrent peu aux normes et dont le comportement les contredit parfois franchement.

Dans un groupe quel qu'il soit, qu'il s'agisse d'un groupe restreint ou d'un groupe vaste, certains individus sont moins membres que les autres. Ils s'intéressent moins à ce qui se fait dans le groupe, ils en espèrent moins, et ils en intériorisent moins les règles. Dans une classe, un cancre n'est pas seulement celui qui est au fond de la salle et qui juge la place bonne parce qu'elle est proche du poêle, c'est aussi celui qui n'a pas accepté les normes de la vie scolaire et qui est indifférent aux sanctions courantes ; mis à l'écart volontairement ou non, il reçoit des punitions et cela lui est égal parce qu'il n'a pas la moindre ambition d'être bon élève.

On peut être « marginal » pour des raisons fort différentes. Par exemple, le cancre peut attendre que son temps scolaire soit fini parce qu'il n'attend rien du système de promotion sociale qu'est l'école. Fils de manœuvre, il ne voit pas à quoi cela lui servirait de travailler, ou fils de famille, il attend l'argent de papa. Pour l'un, les buts proposés paraissent inaccessibles ; pour l'autre, ils sont inutiles.

Normalement, la violation des normes résulte d'un conflit de normes et de rôles. Et ces conflits ne sont pas l'exception. La plupart des rôles comportent des conflits internes entre différents segments,

comme il a été vu plus haut. Par exemple, il y a un conflit évident entre la liberté universitaire qui demande que le professeur ait toute liberté pour exprimer ses opinions et puisse étudier des choses aussi hétérodoxes que possible parce qu'il ne doit avoir d'autre souci que la recherche de la vérité, et, d'autre part, le fait que le professeur est aussi, qu'il le veuille ou non, un personnage social dont on attend qu'il incarne les normes de la société, et donc qu'il manifeste des opinions conformistes: sa non-conformité est contradictoire avec son status.

Enfin, un individu peut être marginal parce qu'il s'intéresse à un autre groupe qui devient pour lui un groupe de référence prépondérant. Dans toute entreprise, certains ouvriers trouvent que les patrons ont raison, qu'il faut faire de gros profits, que la discipline n'est pas assez respectée et que le syndicat est inutile ou même maléfisant. Ils s'identifient aux patrons et aux cadres supérieurs, et non aux salariés manuels. Ce sont souvent des ouvriers en voie d'ascension sociale, qui s'identifient aux cadres dont ils espèrent un jour faire partie. C'est le mécanisme de la socialisation anticipée, qui fait accepter à l'avance les normes d'un groupe auquel on aspire à appartenir.

H. Mendras, **Eléments de sociologie**. Armand colin, coll. « U », 1996.

(Remarque : H. Mendras utilise le terme « status » pour insister sur sa signification sociologique qu'il distingue du sens juridique du terme « statut »)

Document 4 :

Le deuxième grand bloc d'interprétation s'intéresse moins au mécanisme de contrôle qu'aux contraintes éprouvées par les acteurs et à leurs motifs d'action. On peut penser les délinquances comme l'expression d'un découplage des moyens et des fins, dans le contexte d'une sécularisation des buts de vie. Nous n'avons plus d'accord sur ce qui est considéré comme valable dans un contexte socio-historique donné, mais seulement sur ce qui est inacceptable. De plus en plus, dans les sociétés contemporaines marquées par un pluralisme de valeurs et un consensus minimum et de caractère procédural entre les individus, il paraît difficile de penser les délinquances comme une formalisation par le droit d'un écart par rapport à une prescription morale positive. Dès lors l'adhésion à l'ordre prend nécessairement un caractère conditionnel.

Si l'on veut rendre compte des délinquances des jeunes, il faut selon Merton réfléchir non pas seulement en termes de mécanismes inhibiteurs ou de morale intériorisée, mais s'interroger sur les raisons des jeunes de jouer le jeu social dans les règles. Dans cette optique, on passe d'une compréhension de la délinquance comme insuffisance des ressources ou des capacités adaptatives de la part de jeunes à une situation où les acteurs considèrent que, pour eux, le jeu est verrouillé, qu'ils n'ont pas ou trop peu de possibilités d'action dans le respect des règles et que, par conséquent, il leur faut sortir du cadre imposé. On retrouve les questions de la transgression, de la neutralisation des attaches affectives, des pressions morales dues à l'attachement aux maîtres ou à la famille. Mais les inconduites sont pensées comme des tensions dans les systèmes de rôles ou d'exigences contraires entre lesquels le délinquant est un sujet actif qui transige ou se jette délibérément dans l'action. Cet acteur poursuit des buts aussi élémentaires que faire des « tunes » ou aussi vastes que reconquérir l'estime de soi, sous la contrainte d'une rareté des sources de gratifications. Ceci conduit à abandonner le point de vue de la déviance comme écart à la norme au profit d'une analyse des conflits et des régulations.

Certaines formes de délinquance, singulièrement celles qui visent les institutions, appellent une réflexion sur des motifs qui n'est pas seulement de l'ordre de la psychologie de l'acteur mais de l'ordre des déterminations politiques. La question de l'honneur au sens du rang statutaire est rarement en cause, mais le respect de la dignité et la reconnaissance de la personne sont impliqués. La conception de la lutte pour la reconnaissance qu'a développée Hegel vise précisément à élucider les sources morales des conflits sociaux et civils, avec les recherches allemandes récentes cette voie d'interprétation des délinquances et des crimes a de nouveau été frayée [Honneth, 2000]. Si l'on adopte cette conception, dans laquelle l'homme est comme sujet de droit né des luttes pour la reconnaissance, on ne peut ramener toutes les formes de délinquance à la dialectique de l'intérêt et de l'interdit. Les délits et les violences interpersonnelles ou collectives doivent être conçus, sans complaisance ni fascination, comme des actions sociales aussi frustes soient-elles.

Aujourd'hui, l'identité des jeunes pauvres ne peut se fonder sur un projet professionnel. Faute de pouvoir y accéder, ils revendiquent fortement leur appartenance culturelle. Simultanément, ils

recherchent une identité personnelle distinctive pour une part dans des succès sportifs ou la musique, parfois aussi dans le *business* ou dans les « *bastons* ». À travers ces dernières, plus rarement à travers le mérite sportif, exceptionnellement comme musicien, ils tentent d'accéder à une reconnaissance individuelle qui, lorsqu'elle se produit, déborde sur le collectif. Une politique susceptible de favoriser cette reconnaissance sans céder aux tendances ségrégatives du communautarisme a donc à cet égard du sens.

H. Lagrange « *Les délinquances des jeunes* », in L. Mucchielli et Ph. Robert (dirs) : **Crimes et sécurité. L'état des savoirs**, la Découverte, 2002 (pp. 166-167)

Document 5 :

La violence peut résulter d'un relâchement du contrôle social et de l'intériorisation des normes, de ce que l'on peut appeler rapidement l'anomie ou la désorganisation sociale.

Une des manifestations de ce mécanisme tient à la constitution et à l'évolution des zones de déviance tolérée. Toutes les sociétés, y compris les plus intégrées, ont toujours aménagé, pour les enfants et pour les jeunes notamment, des espaces de déviance tolérée, des moments et des lieux où la déviance est relativement permise, voire encouragée. Pensons aux fêtes de carnaval, aux chahuts scolaires, aux bagarres des sorties de bal, aux " virées " des étudiants, aux jeux des enfants sur les places et dans les rues, aux chapardages divers... Ces débordements ne sont pas nouveaux mais ils ne peuvent être considérés comme des déviances tolérées que dans les sociétés qui les contrôlent et les contraignent comme des sortes de moments initiatiques. Il est clair qu'aujourd'hui cette logique est très affaiblie avec l'épuisement des liens communautaires. Le contrôle social des divers groupes et des diverses communautés n'est plus aussi fort qu'il pouvait l'être, la surveillance collective des enfants et des adolescents n'a plus cours dans les quartiers où les enfants et les jeunes sont loin du regard des adultes et les frontières du permis et de l'interdit s'estompent. Ainsi, les jeux ludiques dérivent vers la violence sans que les acteurs aient toujours le sentiment qu'il ne s'agit plus d'un jeu.

Plus largement, l'installation de ce que l'on appelle la crise sociale tend à multiplier les " incivilités " et celles-ci envahissent les espaces qui en étaient relativement protégés. C'est notamment le cas du système scolaire qui voit les conduites délinquantes du quartier s'immiscer dans l'école elle-même avec le racket, les bagarres, les règlements de compte entre bandes... Bref, la violence peut être définie comme le produit de l'affaiblissement des mécanismes de contrôle social et du caractère distendu des liens sociaux dans les familles, les quartiers, et les institutions.

Quand on décrit la violence comme un produit de l'anomie et de la désorganisation sociale, il ne faut pas croire que celles-ci n'engendrent que de la solitude et du flottement normatif. En effet, si les individus se détachent des normes et des identités collectives de la " grande société " comme aurait dit Émile Durkheim, c'est pour mieux se reconnaître dans les appartenances limitées du quartier, de la bande et du groupe. Ces identifications sur la base de territoires, d'" ethnies ", de cultures diverses, appellent souvent le recours à la violence dans la mesure où l'identité est d'autant plus forte qu'elle repose sur un conflit, une sorte de " guerre larvée " contre d'autres groupes. On entre alors dans le jeu continu de la défense de l'" honneur " et des vengeances, de l'insulte et de l'appel à la dignité. On retrouve parfois la même logique dans les oppositions de groupes de supporters des équipes de football qui choisissent des " noms de guerre " et qui défient leurs adversaires à travers des injures plus ou moins ritualisées entraînant parfois des " passages à l'acte ". Autrement dit, l'affaiblissement du contrôle social dans une société qui ne propose plus des régulations collectives fortes, peut engendrer à la fois plus d'individualisme et plus de " tribalisation " des relations sociales. Quand je ne peux plus me reconnaître dans ma classe sociale, dans mon Église ou dans mon pays, j'adhère à la sous-culture de ma bande et de mon groupe qui n'existent que dans leur opposition à d'autres.

F. Dubet, « *Violences urbaines* », in *La société française contemporaines*, les **Cahiers Français** n°291, juin 1999.

Document 6 :

Les sociologues utilisent le terme déviance pour désigner un ensemble disparate de transgressions, de conduites désapprouvées et d'individus marginaux. Pour donner au lecteur une idée concrète de ce

qui est considéré comme de la déviance en sociologie, nous commencerons par en faire une première classification. Elle comporte sept catégories.

1 / *Les crimes et délits*. Dès le XIXe siècle, les sociologues ont analysé les statistiques de la criminalité. Plus tard, ils ont réalisé des travaux sur l'homicide, le vol, le crime en col blanc, les voleurs professionnels, les bandes de jeunes délinquants...

2 / *Le suicide* est, depuis la célèbre étude de Durkheim, un thème important de la sociologie de la déviance.

3 / *L'abus de drogue* et le monde des toxicomanes intéressent les sociologues qui ont étudiés les aspects sociaux de la consommation de la marijuana, du haschisch, des opiacés, de la cocaïne, de l'alcool, etc.

4 / *Les transgressions sexuelles*. La prostitution, l'homosexualité et la pornographie ont fait l'objet de nombreux travaux. Il se trouve aussi des sociologues américains qui incluent l'adultère et les autres formes de sexualité extraconjugale dans le chapitre des déviances sexuelles.

5 / *Les déviances religieuses*. Les sociologues partagent avec les historiens un intérêt pour la sorcellerie, les hérésies et le sectarisme religieux.

6/ *Les maladies mentales* ont aussi été considérées sous leur angle social. On a traité de l'origine sociale de certains symptômes psychiques, de la distribution des troubles mentaux et du monde social des asiles.

7 / *Les handicaps physiques*. Quelques sociologues ont étudié les relations tendues que l'on observe quand des gens « normaux » interagissent avec les sourds, les aveugles, les obèses, les handicapés...

Est-il opportun d'inclure dans la déviance des choses aussi différentes que l'homicide et la surdité? Avant de répondre à cette question, il importe d'abord de souligner qu'il existe une gradation dans l'univers de la déviance allant du parfaitement volontaire à l'involontaire. En s'inspirant de Merton (1971), de Moscovici (1976) et de Montanin et Sagarin (1977), on peut distinguer quatre catégories de déviants allant du plus au moins volontaire.

1/ *Les déviants sous-culturels*. Merton parle à ce propos de non-conformistes et Moscovici de minorités actives. Nous sommes ici en présence d'individus qui mettent carrément en question la légitimité des normes qu'ils violent. Ils s'efforcent de promouvoir des normes et valeurs de substitution et militent en ce sens. Les terroristes, les dissidents et les membres de sectes religieuses appartiennent à cette catégorie de déviants qui assument leur déviance et en revendiquent la légitimité.

2/ *Les transgresseurs* sont des déviants qui violent délibérément une norme dont ils reconnaissent la validité. Ils n'agissent pas par principe mais par intérêt, par opportunisme ou encore ils se laissent emporter par la passion ou la concupiscence. La plupart des délinquants sont des transgresseurs : ils violent des normes dont ils ne récusent pas vraiment la légitimité.

3/ *Les individus qui ont des troubles de comportement*. On entre ici dans une zone intermédiaire où le caractère volontaire de l'acte n'est ni acquis ni exclu. C'est ainsi que les alcooliques et les toxicomanes agissent, au moins durant les premières phases de leur évolution, de manière volontaire, mais si la dépendance s'instaure, ils cessent d'être tout à fait libres. Il existe aussi des troubles mentaux comme la névrose, la sociopathie, les troubles du caractère où il est difficile de distinguer la part de compulsion et la part de détermination.

4/ *Le handicap*. On quitte le domaine de l'action volontaire quand on traite des sourds, des aveugles, des bossus, des paraplégiques, des débiles et des malades mentaux dont le trouble résulte d'une lésion organique. »

M. Cusson : « *Déviance* » in **R. Boudon** (sous la direction de) : *Traité de sociologie*, PUF, 1992 (pp. 389-390)

Document 7 :

...les sociologues ont, à la suite de Durkheim, tendance à considérer que le contrôle social résulte de l'action d'une entité supra-individuelle - « la société », « le groupe » - sur les membres qui la composent. Il n'est pas nécessaire de postuler l'existence d'une telle totalité pour rendre compte de la conformité ou de la déviance. L'intelligibilité de ces conduites devrait mieux ressortir si nous les concevons comme les résultats de processus qui se déroulent au cœur même de l'interaction sociale. Selon cette perspective, la régulation sociale émerge spontanément des actions posées par des individus qui tentent de s'influencer mutuellement. Ainsi conçu le contrôle social sera défini comme

l'ensemble des processus par lesquels les membres d'un groupe s'encouragent les uns les autres à tenir compte de leurs attentes réciproques et à respecter les normes qu'ils se donnent.

Que l'intégration sociale entretienne d'étroits rapports avec les phénomènes de régulation ressort avec évidence de ce qui précède. L'intégration sociale est définie par la qualité et la fréquence des relations qui se nouent au sein d'un groupe ainsi que par le degré d'engagement de ses membres dans des activités communes. Un groupe est intégré quand ceux qui le composent se connaissent, se parlent, s'apprécient, s'aident mutuellement et sont engagés dans des activités partagées.

Le contrôle social est une forme d'influence qui se réalise dans et par les relations interpersonnelles. L'intégration rend possible cette influence en donnant l'occasion à l'un de manifester ses attentes et à l'autre d'y être réceptif.

M. Cusson « Déviance » in **R. Boudon** (dir.) : *Traité de sociologie*, PUF, 1992, (pp. 407-408)

Document 8 :

Contrôle social : notion complexe, différente de la contrainte de Durkheim. Les américains l'ont empruntée à A. Comte. L'idée initiale de surveillance s'est transformée chez les sociologues américains en pouvoir, autorité, sanctions ou récompenses pour assurer la conformité des conduites aux normes prescrites.

M. Grawitz : *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, 7^{ème} édition, 2000 (p. 93)

Document 9 :

Le contrôle social, c'est l'ensemble des ressources matérielles et symboliques dont dispose une société pour assurer la conformité du comportement de ses membres à un ensemble de règles et de principes prescrits et sanctionnés. Pour la sociologie américaine antérieure à 1940, le contrôle social, ce sont les modèles culturels appris par l'individu, et les mécanismes institutionnels qui récompensent et qui sanctionnent la conformité - ou la déviance - par rapport à ces modèles. Plus tard, la notion de contrôle a été enrichie par les progrès réalisés dans l'analyse des phénomènes d'interdépendance.

R. Boudon et **F. Bourricaud** : *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1982 (p. 112)

Document 10 :

Bref, que la société puisse être analysée comme un ensemble de mécanismes de contrôle, à la fois incitatifs et limitatifs, qui mettent en jeu les initiatives et les ressources des individus, les contraintes collectives et les obligations morales, il faut en convenir ; mais il faut aussi être attentif à l'étendu du dit contrôle et à la nature des ressources qu'il met en jeu. On s'aperçoit alors qu'il n'est jamais total et que la maîtrise que les hommes ont sur leur société et celle que la société a sur eux, sont l'une et l'autre étroitement et mutuellement limitées.

R. Boudon et **F. Bourricaud** : *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1982 (p. 117)

Document 11 :

Deux aspects fondamentaux semblent essentiels pour cerner les caractères constitutifs de la notion de déviance : d'une part la transgression de normes ; d'autre part la stigmatisation de cette transgression (ou des acteurs de cette transgression). Car la déviance n'est pas uniquement déterminée par les qualités intrinsèques de tel acte ou de tel agent, encore faut-il que cet acte ou cet agent fasse l'objet d'une réaction sociale.

J.-M. Bessette : " Sociologie criminelle " in Durand J.-P. et Weil R. : **Sociologie contemporaine**, Vigot, 2^{ème} éd., 1997 (page 613)

Document 12 :

La déviance est l'ensemble des conduites et des états que les membres d'un groupe jugent non conformes à leurs attentes, à leurs normes ou à leurs valeurs et qui, de ce fait, risquent de susciter de leur part réprobation et sanctions.

M. Cusson : " Déviance " in R. Boudon (dir.) : **Traité de sociologie**, PUF, 1992

Document 13 :

Le contrôle social se borne-t-il à réprimer la déviance et à maintenir la règle, ou, comme le fait par exemple la jurisprudence pour la loi, ne la modifie-t-il pas peu à peu (en conduisant le législateur, pour poursuivre la comparaison, à prendre de nouvelles décisions) ? Réciproquement, n'admet-on pas couramment aujourd'hui que la déviance ou la non conformité ne sont pas seulement des écarts par rapport à la norme, mais aussi une manière de la contrebattre, de peser sur elle et d'en anticiper le changement ? N'est-ce pas la pratique de l'avortement et surtout la revendication de cette pratique qui a conduit à légaliser l'interruption volontaire de grossesse ? "

J.D. Reynaud : **Les règles du jeu**, Armand Colin, Coll. U, 2^{ème} édition, 1997 (page 19)

Document 14 :

Tous les groupes sociaux instituent des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certains moments et dans certaines circonstances. Les normes sociales définissent des situations et les modes de comportement appropriés à celles-ci : certaines actions sont prescrites (ce qui est " bien "), d'autres sont interdites (ce qui est " mal "). Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme étranger au groupe [*outsider*].

H. Becker : **Outsiders** (1963), Editions A.M. Métailié, 1985 (p. 25)

Document 15 :

...les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un " transgresseur ". Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette. (...) je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme. "

H. Becker : **Outsiders** (1963), Editions A.M. Métailié, 1985 (pp. 32-33)

Document 16 :

La déviance - au sens adopté ici d'action publiquement disqualifiée - est toujours le résultat des initiatives d'autrui.

Avant qu'un acte quelconque puisse être considéré comme déviant et qu'une catégorie d'individus puisse être étiquetée et traitée comme étrangère à la collectivité pour avoir commis cet acte, il faut que quelqu'un ait instauré la norme qui définit l'acte comme déviant. Les normes ne naissent pas spontanément. Même si, éventuellement, une pratique nuit objectivement au groupe dans lequel elle s'effectue, le dommage doit être découvert et signalé. Il faut que la population ait été persuadée que quelque chose doit être fait à ce sujet. Pour qu'une norme soit créée, il faut que quelqu'un appelle l'attention du public sur les faits, donne l'impulsion indispensable pour mettre les choses en train, et

dirige les énergies ainsi mobilisées dans la direction adéquate. Sans ces initiatives destinées à instaurer des normes, la déviance, qui consiste à transgresser des normes, n'existerait pas.

H. Becker : **Outsiders** (1963), Editions A.M. Métailié, 1985

Document 17 :

Les statistiques policières n'enregistrent qu'une partie des actes de délinquance commis chaque année. Il existe en effet un certain nombre de ces actes qui échappent à la connaissance de la police et de la gendarmerie, tout simplement parce que personne ne porte plainte auprès de ces instances officielles, ni la victime, ni qui que ce soit d'autre (...). Il faut donc considérer les statistiques policières comme un indicateur qui mesure : 1 / le résultat d'une « rencontre » entre une institution publique et des plaignants (dans le cas des actes de délinquance qui font des victimes, comme les vols et les agressions) ; 2 / le résultat d'une activité prise à l'initiative de cette institution publique pour les crimes dits « sans victime » comme le trafic de drogue ou l'immigration illégale. Dans les deux cas, cet indicateur mesure une délinquance apparente, qui ne constitue qu'une partie de la délinquance totale. La différence entre la criminalité « réelle » ou « totale » et la délinquance « apparente » (ou enregistrée) représente ce que l'on appelle le « *chiffre noir* » (traduction de l'expression anglaise *dark figure*).

La notion de chiffre noir est indispensable pour interpréter les statistiques officielles. Elle est tout d'abord indispensable pour évaluer le niveau de délinquance pour les différentes catégories prises en compte. Certaines infractions ont un taux d'enregistrement très élevé, comme par exemple les homicides ou les vols d'automobiles (dans ce dernier cas, c'est pour des raisons liées à l'assurance). Les statistiques policières sont alors des indicateurs fiables de la réalité des phénomènes. D'autres infractions ont en revanche des taux de dépôt de plainte qui peuvent être assez faibles (on a donné ci-dessus l'exemple des agressions sexuelles), et dans leur cas les statistiques officielles tendent à minimiser dans des proportions plus ou moins importantes l'incidence du phénomène auquel elles se rapportent. Mais la notion de chiffre noir est également indispensable pour donner leur sens véritable à certaines évolutions dans les statistiques policières. Ainsi, ce n'est pas parce que ces statistiques varient que le phénomène qu'elles sont censées mesurer varie dans le même sens ou avec la même ampleur. L'exemple typique est là encore celui des agressions sexuelles. Le nombre de viols enregistrés est passé de 1 538 en 1974 à 5 605 en 1993, soit une multiplication par un facteur 3,64. La progression est considérable, mais on peut raisonnablement penser qu'une part non négligeable de cette augmentation est due à des changements dans les comportements de dépôt de plainte. Suite à l'impact des mouvements associatifs et des médias, et à l'amélioration de l'accueil de ce type de plainte dans les commissariats, des femmes (et des mineur(e)s) qui n'auraient peut-être pas porté plainte il y a une vingtaine d'années décident aujourd'hui de le faire.

R. Fillieule (2001), **Sociologie de la délinquance**, PUF, Coll. Premier Cycle, (pp. 28-29)

Document 18 :

Tuer son voisin, renverser volontairement du chocolat fondu sur une moquette blanche au cours d'un repas, chahuter en classe, être homosexuel, commettre un hold-up dans un bureau de poste, oublier de fêter l'anniversaire d'un proche, tricher dans une partie de dominos entre amis, s'adonner au commerce de stupéfiants ou se prostituer, se moucher au milieu d'un concerto de violon. Le quotidien nous expose à d'innombrables écarts de conduite qui, d'une manière ou d'une autre, rompent ce que l'on tient pour le cours ordinaire des choses.

Ces ruptures ne nous paraissent pourtant pas toutes d'égale gravité. Les manquements aux règles de la bienséance, de la politesse et de l'honneur se distinguent des agissements qui portent atteinte à la propriété privée, à l'intégrité physique, ou à l'ordre public. Si l'habitude nous fait considérer les infractions aux exigences de l'étiquette comme des faits difficiles à apparenter à des crimes, c'est peut-être que le recours à la procédure pénale est, peu à peu, entré dans les mœurs et que ce qui paraît aujourd'hui devoir lui échapper est abandonné aux formes communes de la réprobation sociale.

Condamner la conduite d'autrui est cependant un acte banal. Réprimander, réprover, blâmer, discréditer, punir, châtier, corriger, redresser : une infinité de façons de faire savoir à un individu que son comportement est inacceptable nous est disponible. Mais, quelle que soit la forme sous laquelle

elle s'exprime, la réaction est identique : lorsqu'une conduite déroge à ce qu'il faudrait qu'elle fût, elle donne lieu à une sanction. Or, pour qu'une sanction soit prononcée, une première condition semble être requise : qu'une idée préalable de ce que le comportement idéal devrait être habite l'esprit de ceux qui l'infligent comme celui de ceux qui s'y soumettent. En d'autres termes, il faut que pré-existe une norme à l'aune de laquelle puisse se mesurer un écart ; et que cette norme soit suffisamment publique pour que la sanction soit comprise comme telle.

A. Ogien (1995), **Sociologie de la déviance**, Armand Colin, Coll. U, (p. 5)

Document 19 :

« A tort ou à raison, la délinquance juvénile est devenue l'un des thèmes politiques et sociaux majeurs de ces dix dernières années. Pour autant, tel qu'il est généralement abordé dans le débat public, le phénomène n'est guère lisible. Dans un consensus qui bouleverse le clivage idéologique traditionnel droite/gauche, beaucoup invoquent une « crise morale » et présentent une partie de la jeunesse comme dénuée de repères et de normes, en somme : insuffisamment socialisée. Dès lors, la famille devient la première cible de leurs préoccupations, voire de leurs accusations. La chose semble d'autant plus légitime que la famille connaît depuis quelques dizaines d'années des transformations importantes. Le mariage ayant cessé d'être considéré comme une institution, les couples se marient moins, se séparent ou divorcent de plus en plus, et du coup la proportion de familles monoparentales augmente, au moins temporairement (souvent les familles se recomposent). La famille est donc apparemment plus instable. De là à parler d'une « crise de la famille » et à faire le lien avec la crise morale évoquée précédemment il n'y a qu'un pas, parfois également franchi ces dernières années. Entre psychologisme et moralisme, c'est donc la famille qui se trouve mise en question, sinon mise en cause. Les parents ne sauraient ou ne pourraient plus élever leurs enfants. A bien y regarder, les choses sont pourtant moins simples. »

L. Mucchielli : « Transformations de la famille et délinquance juvénile », **Problèmes politiques et sociaux**, n° 860, Juillet 2001

Document 20 :

« Selon la théorie du contrôle social, un individu devient délinquant si les liens qui les rattachent aux membres de la société ordinaire – par l'intermédiaire de groupes tels que la famille, l'école, le milieu professionnel, etc. – se trouvent distendus ou même rompus. Car dès lors que l'individu se trouve dans cette situation (« hors de contrôle », si l'on peut dire), les obstacles qui pourraient le dissuader de recourir à l'agir délinquant sont écartés. Il ne reste plus alors que le calcul rationnel qui pourrait l'inciter à respecter les lois et les règles morales. Mais comme l'agir délinquant permet d'obtenir certaines gratifications plus rapidement et plus facilement que le respect des lois, la rationalité instrumentale peut alors conduire l'individu à commettre des actes de délinquances plutôt que de rester honnête. En bref, la délinquance peut survenir lorsque le « lien » de l'individu à la société ordinaire ou conventionnelle est affaibli ou brisé. »

R. Fillieule : *Sociologie de la délinquance*, PUF, 2001, (pp. 118-119)

Document 21 :

« Le fait pour un enfant d'être élevé dans une famille monoparentale (par exemple, élevé par sa mère seule) est un facteur de risque de délinquance future. Dans l'enquête de Cambridge, la séparation des parents avant que les enfants n'aient atteint l'âge de 10 ans constituait un prédicteur à la fois des condamnations futures des enfants et de leur délinquance autorévélee. Cependant, la relation empirique entre famille monoparentale et

délinquance future semble être un peu plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. D'après des enquêtes citées par Farrington, ce ne serait pas la famille monoparentale en tant que telle qui serait criminogène mais plutôt le conflit entre les parents (conflit qui va donner lieu ou pas à une séparation). En effet, la propension à la délinquance des enfants élevés par leur mère seule ne semble pas très supérieure à celle des enfants élevés dans un foyer où le père et la mère sont tous deux présents, mais ont une relation conflictuelle. En outre, dans les familles monoparentales où la mère est attentionnée vis-à-vis de son ou de ses enfants, la propension à la délinquance est à peu près aussi faible que dans les familles où le père et la mère sont présents. Enfin, si le divorce des parents (que l'on peut supposer précédé d'un conflit) accroît la probabilité de délinquance, le décès de l'un des deux parents ne l'accroît pas. »

R. Fillieule : Sociologie de la délinquance, PUF, 2001, (p. 166)

Document 22 :

« En Allemagne, mais aussi dans de nombreux autres pays, on croit obsessionnellement que les causes de la violence des jeunes issus de l'immigration sont à chercher dans leurs cultures d'origine. Les études empiriques de la sociologie la plus élaborée attestent du contraire : ce n'est pas un défaut d'intégration, mais sa réussite même, qui fait paradoxalement le lit de la haine et de la violence. C'est – plus exactement – la contradiction entre le degré d'assimilation culturelle et l'exclusion sociale de cette jeunesse. Ces adolescents assimilés, dont les parents sont venus s'installer dans nos pays, ne sont guère différents, par leurs aspirations et leurs idées, du reste des adolescents de leur classe d'âge : au contraire, ils sont particulièrement proches d'eux. C'est à l'aune de cette similitude que le racisme d'exclusion ressenti par ces groupes hétérogènes d'adolescents est une expérience si amère, et si scandaleuse pour tous les autres. En conséquence, les acteurs des révoltes de banlieue décrivent leur situation en recourant aux termes de dignité, de droits de l'homme et d'exclusion »

Ulrich Beck, *Banlieues : la dignité blessée des insurgés*, **Le Figaro**, 18 novembre 2005